

ENSEIGNEMENT

L'école bientôt obligatoire à 5 ans

La commission de l'Éducation de la Chambre a adopté mardi à l'unanimité une proposition de loi qui abaisse, de 6 à 5 ans, l'obligation scolaire en Belgique. Cette évolution entrera en vigueur à partir de la rentrée scolaire du 1er septembre 2020.

Ce vote est intervenu après 15 ans de discussions parlementaires. La commission a voté mardi sur la base d'une proposition de loi de la cheffe

de groupe cdH Catherine Fonck, amendée par le MR, l'Open Vld, le CD&V et le cdH.

L'obligation scolaire est une des rares compétences à encore échoir au fédéral en matière d'enseignement. Un avis des Communautés était nécessaire pour aller de l'avant. Celui de la Communauté flamande s'est fait attendre. Il a fini par arriver et il est positif à la condition que la loi n'entre en vigueur qu'à partir de

l'année scolaire 2020-21 pour une question de sécurité juridique, de manière à éviter un changement de cap en cours d'année scolaire. La Fédération Wallonie-Bruxelles avait formulé la même demande.

L'objectif recherché par l'abaissement de l'obligation scolaire est de renforcer l'égalité des chances alors que dans certaines poches de la population, des enfants de moins de 6 ans échappent encore à la scolarité. ■